



## Rétractation sur contrat de travail

Par **Perssephone**, le **22/08/2024** à **19:25**

Bonjour orthophoniste je devais effectuer un remplacement à l'île de la Réunion, 15 jours avant la prise de mon contrat l'orthophoniste que je devais remplacer m'informe qu'elle veut que je respecte ses horaires de travail ainsi que sa méthodologie, ce qui n'était initialement pas prévu, ni stipulé dans mon contrat elle tente également de négocier la rétrocession à la hausse je décide donc de ne pas donner suite, à ce remplacement et je l'en informe, étant déjà sur place je dois me trouver un nouveau contrat et un logement je devais initialement occupé le logement de celle-ci pendant son séjour en métropole, je viens d'être avisé par avocat qu'elle me réclame 10000 € de préjudice sans quoi elle portera l'affaire au tribunal car j'ai rompu un contrat que je ne pouvais pas rompre, étant donné que le contrat ne stipule pas que je devais respecter des horaires et des jours de travail en particulier, il n'y a aucune clause de rupture anticipée non plus, quels sont mes recours ? Merci pour vos réponses

Par **Perssephone**, le **23/08/2024** à **11:56**

Le contrat ne mentionné aucun horaires particulier ni instruction particulière étant à la base dans les hauts de France, j'ai toujours fait des remplacements depuis que j'ai obtenu mon diplôme je n'ai jamais eu aucun problème lors de la discussion avec cette orthophoniste elle ne m'a jamais dit que je devrais suivre ses heures de travail exetera, j'avais hésité à accepter car pas de logement elle m'avait dit qu'elle me laisserait son logement le temps de son déplacement en métropole pour me pousser à accepter, en tant qu'orthophoniste jamais aucun de mes remplacements ne s'est fait avec contraintes d'horaire exetera chacun bosse à sa façon, c'est une fois que j'étais sur place qu'elle a repris contact avec moi en me disant que je devrais respecter tel et tel horaires tel et tel contrainte et qu'elle m'a informée que je me retrouverai une partie de mon séjour en colocation avec elle, le tout par WhatsApp... Je lui ai donc répondu par WhatsApp que je ne travaillais pas de cette façon et que le remplacement ainsi modifié ne me convenait plus et que je ne donnerai pas suite, je n'ai effectivement pas fait de procédure particulière car, nous avons contact sur WhatsApp, et je vous avouerai que je ne m'attendais pas à ce qu'elle me fasse autant de problèmes... J'ai gardé toutes les conversations WhatsApp sur lesquelles elle modifie ce sur quoi nous nous étions mis d'accord au départ même si rien n'a été mentionné dans le contrat il s'agit d'un contrat classique, de plus il est compliqué pour moi de trouver un avocat n'étant pas dans mon pays

Merci pour votre réponse

Par **Pierrepaulejean**, le **23/08/2024** à **14:23**

bonjour

le contrat que vous avez signé mentionne t il le pret de son logement ?

Par **Perssephone**, le **23/08/2024** à **18:14**

Non juste accord après discussion écrite mais rien de mentionner dans le contrat le contrat ne mentionne aucune condition ou aucun accord entre nous enfin il ne mentionne rien de ce qui a été établi lorsque nous avons pris contact ensemble,

Par **Perssephone**, le **23/08/2024** à **18:40**

Elle m'a par contre envoyer un message dans lequel elle mentionne devoir modifier le contrat sur la partie personnelle de notre arrangement, en ce qui concerne le logement qu'elle devait me laisser et qu'à la place des 5 semaines convenu je n'aurais que deux semaines le logement pour moi et qu'il faudra que je lui verse 200 € par semaine pour les trois autres semaines

Par **janus2fr**, le **24/08/2024** à **13:57**

Bonjour,

De quel type de contrat est-il question ici ? Etes-vous salarié, prestataire, autre ?

Par **Perssephone**, le **24/08/2024** à **16:24**

Bonjour

il s'agit d'un contrat , libéral indépendant, sans close d'indemnités ou de rupture anticipée  
Cordialement

Par **Pierrepaulejean**, le **24/08/2024** à **16:32**

avez vous contacté la fédération nationale des orthophonistes pour vérifier la conformité de ce contrat ?

Par **janus2fr**, le **24/08/2024** à **17:58**

[quote]

il s'agit d'un contrat , libéral indépendant,

[/quote]

Le titre de ce topic était trompeur alors "Rétractation sur contrat de travail", un contrat de travail se conclut entre un employeur et un salarié.

Par **Perssephone**, le **25/08/2024** à **12:10**

Oui désolé pour l'erreur

Par **Perssephone**, le **25/08/2024** à **12:11**

@Pierrepauljean.

Je dois les contacter ce lundi , merci pour l'info je n'y avais pas pensé